

Cumul thèse et CRFPA

Par **Europe20**, le 11/02/2019 à 20:40

Bonsoir à tous,

J'ai obtenu le CRFPA en 2018 et je me demandais si, selon vous, il est possible de cumuler avec une thèse ? La recherche m'intéresse et l'enseignement également ! Mais serait-ce se livrer à trop d'activités en même temps ?

Merci !

Bonne soirée.

Par **Isidore Beautrelet**, le 12/02/2019 à 10:22

Bonjour

Si j'ai bien compris vous voulez faire votre thèse en même temps que l'école d'avocat. Personnellement je vous déconseille cela, déjà que les thèses en droit durent en moyenne cinq ans, vous allez avoir une année et demi où vous n'allez pas être totalement concentrée sur votre thèse et cela va se ressentir.

Après certains doctorants arrivent à faire leur thèse tout en travaillant à plein temps. C'est à vous de voir si vous pensez avoir l'énergie pour faire les deux. En tout cas, il faudra en parler avec votre directeur/directrice de thèse.

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que tous les doctorants ne deviennent pas enseignants-chercheurs. Déjà parce que tous les doctorants, ne deviennent pas docteurs, tout simplement parce que certains ne soutiennent jamais leur thèse. Il y a en effet beaucoup d'abandon, notamment pour des raisons financières (les doctorants n'ont pas le droit aux bourses. Ceux qui ont la chance d'être chargé de TD, ne sont pas payés tous les mois. Il est impossible pour un chargé de TD d'avoir un contrat étudiant au sein d'une Université. Enfin, thèse et emploi à plein temps est un mélange explosif). De plus, le doctorat est une expérience en solitaire.

Ensuite, pour ceux qui vont jusqu'à la soutenance, la galère n'est pas finie. Il faut obtenir la qualification du Conseil national des Universités (CNU). Le CNU vérifie votre capacité à exercer la fonction d'enseignant-chercheur. Pour cela il faut démontrer que vous avez enseigné (TD) et que vous êtes un chercheur (le CNU regardera en priorité votre thèse, mais il est vivement conseillé de présenter d'autres travaux comme des articles publiés dans des

revues juridiques, une intervention à un colloque ...). Très peu de docteurs obtiennent la qualification du premier coup. Bon on va dire que vous avez obtenu la qualification, Bravo ! Maintenant il vous reste à chercher du boulot. En effet, il faut regarder si une fac recrute dans votre domaine ou dans une matière proche de votre domaine. Et comme tout emploi vous ne serez pas le seul à postuler. Vous pouvez donc avoir votre qualification et ne pas être recruté.

C'est pourquoi il faut toujours avoir un projet de secours.

Par **Europe20**, le **12/02/2019** à **14:07**

Merci de votre réponse très complète !

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/02/2019** à **07:44**

Bonjour

De rien !

N'hésitez pas à revenir sur le forum si vous avez des questions ou pour nous donner des nouvelles.

Par **Europe20**, le **15/02/2019** à **20:31**

Ok !